

La Corporation de développement des investissements du Canada

Présentation de l'information liée au climat de 2022



Ce rapport constitue la première présentation de l'information liée au climat de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») et de ses filiales en propriété exclusive, la Société de gestion Canada Hibernia et la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada.

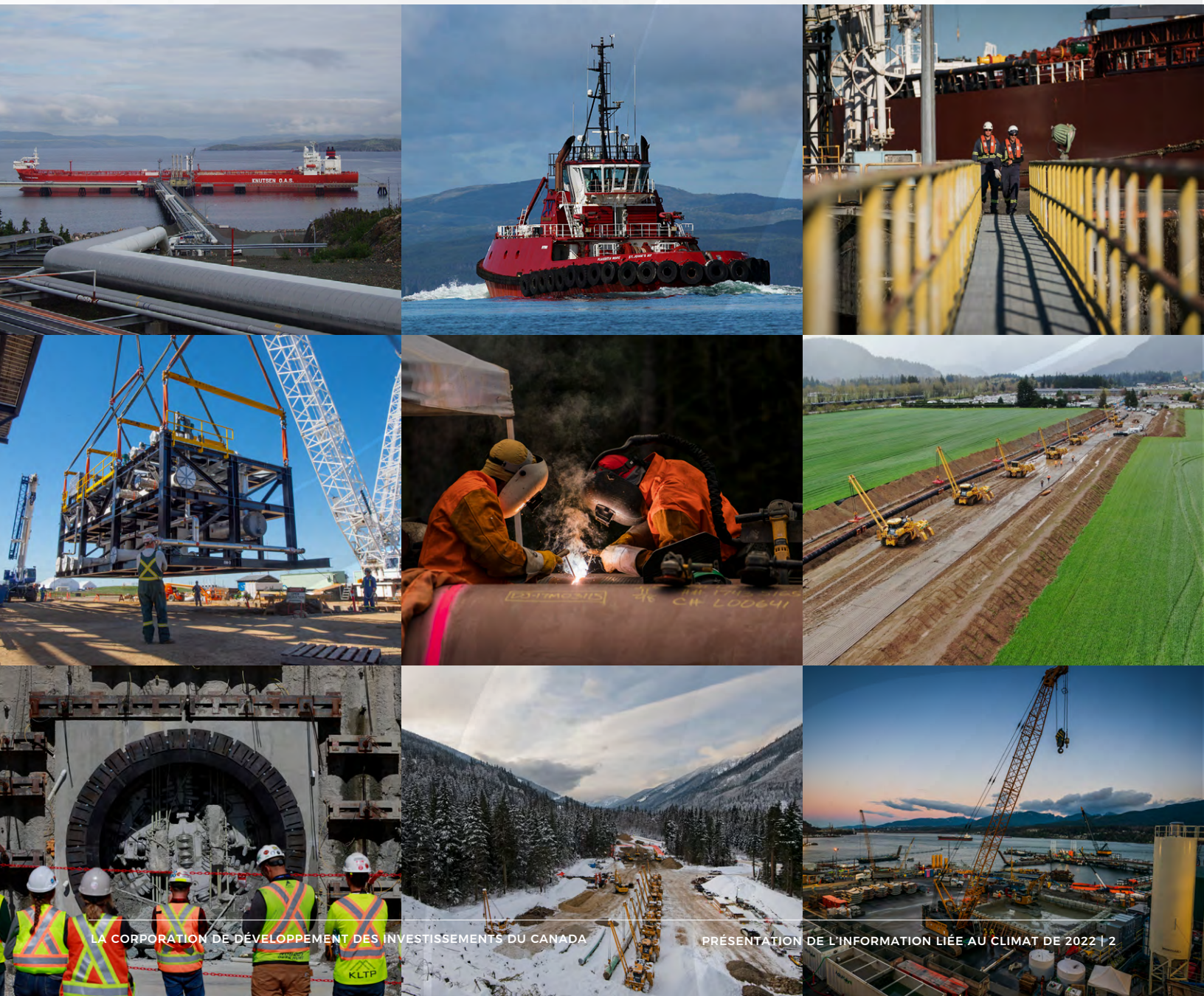


Table des matières

Message de la direction	4
Ce rapport en bref	6
La Corporation de développement des investissements du Canada en bref	8
Notre approche en matière de changements climatiques	11
Gouvernance	12
Gouvernance climatique à la CDEV et dans ses filiales	13
Surveillance par la CDEV de ses filiales	14
Prochaines étapes de la gouvernance	15
Stratégie	16
Évaluation de l'importance relative des changements climatiques	17
Risques et occasions liés au climat décelés	18
Incidence des facteurs de changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière	26
Prochaines étapes de la stratégie	26
Gestion des risques	30
Processus de gestion des risques d'entreprise (« GRE »)	31
Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques d'entreprise	31
Prochaines étapes de la gestion des risques	31
Mesures et objectifs	32
Mesures liées aux changements climatiques	33
Prochaines étapes concernant les mesures et les objectifs	34
Regard vers l'avenir : 2023 et au-delà	35
Annexes	36
Annexe A : Index des recommandations du GIFCC	37
Annexe B : Renseignements supplémentaires sur la CDEV et ses filiales	38

Message de la direction



NOUS SOMMES HEUREUX DE PRÉSENTER

pour la première fois notre rapport sur l'information liée au climat fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), pour la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») et ses filiales en propriété exclusive. Dans ce rapport, nous dévoilons notre stratégie, nos progrès et notre ambition en matière de gestion des risques et des occasions liés au climat, tant au niveau de l'entreprise qu'au sein de nos filiales.

En tant que société d'État fédérale dont le mandat comprend la gestion d'actifs essentiels pour le gouvernement du Canada, nous reconnaissons que la façon dont nous abordons les facteurs liés aux changements climatiques a un lien direct avec notre succès, car nous soutenons l'engagement de notre pays à faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone tout en assurant une croissance et une prospérité durables pour tous les Canadiens.

Nous prenons au sérieux notre mission d'agir au mieux des intérêts du Canada, et nous reconnaissons que les changements climatiques sont une réalité de nos activités et présentent un éventail de risques et d'occasions pour nos parties prenantes, y compris notre personnel, nos filiales, nos partenaires commerciaux, ainsi que l'ensemble des Canadiens.

Nous continuons de croire que l'intégration des facteurs liés aux changements climatiques dans la stratégie d'entreprise favorisera notre succès à long terme en tant que société d'État fédérale. Nous sommes pleinement engagés à aider le Canada à se positionner comme l'une des économies les plus prospères où la croissance économique et la durabilité sont liées et peuvent jouer un rôle ensemble pour favoriser la prospérité des Canadiens. À cette fin, l'année 2022 a été une année importante pour la CDEV, car nous avons constitué une nouvelle filiale, le Fonds de croissance du Canada Inc., un outil de placement public sans lien de dépendance de 15 milliards de dollars qui aidera à attirer des capitaux privés pour bâtir une économie propre au Canada.

Nous avons également réalisé une évaluation de l'importance relative des changements climatiques afin de recenser, d'évaluer et de prioriser les risques et les occasions liés au climat et nous avons amorcé un processus d'élaboration de stratégie sur les changements climatiques afin de déterminer les occasions d'améliorer l'intégration des changements climatiques dans le modèle d'affaires de la CDEV.

Nous sommes fiers du travail accompli par nos filiales pour établir des normes environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») exemplaires, et nous tenons à souligner la résilience exceptionnelle dont a fait preuve Corporation Trans Mountain cette année. Les travaux de construction étaient achevés à près de 75 % à la fin de 2022 et elle a poursuivi son engagement pour un meilleur rendement en matière d'ESG en présentant, entre autres initiatives, un plan qui définit les actions visant à atteindre ses cibles de réduction des émissions. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à lire le dernier rapport ESG de Corporation Trans Mountain, publié en juin 2023. Les pratiques ESG utilisées dans le cadre du projet d'agrandissement de Corporation Trans Mountain pour la planification et la construction comptent parmi les normes de pratique les plus élevées du monde.

Pour l'avenir, nous continuerons de nous employer à fournir une information financière liée au climat fiable et conforme aux recommandations du GIFCC, et nous tenons à remercier notre personnel, nos filiales et nos partenaires commerciaux qui nous ont aidés à remplir notre mandat de la manière la plus raisonnable et la plus durable possible.



STEPHEN SWAFFIELD

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stephen Swaffield', with a horizontal line underneath.



ELIZABETH WADEMAN

Présidente et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elizabeth Wademan', with a horizontal line underneath.

Ce rapport en bref

Ce rapport constitue la première présentation de l'information liée au climat selon le cadre du GIFCC pour la Corporation de développement des investissements du Canada et ses filiales en propriété exclusive. Il décrit notre approche, notre rendement et nos réalisations en ce qui concerne nos priorités en matière de changements climatiques.

Ce rapport traite de notre rendement climatique pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Tous les faits et les chiffres sont en date du 31 décembre 2022, à moins d'indication contraire. Les données présentées dans ce rapport sont celles de la société consolidée, y compris ses filiales significatives. Les limites des données sont explicitement mentionnées le cas échéant lorsque l'information est disponible. Les données financières sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

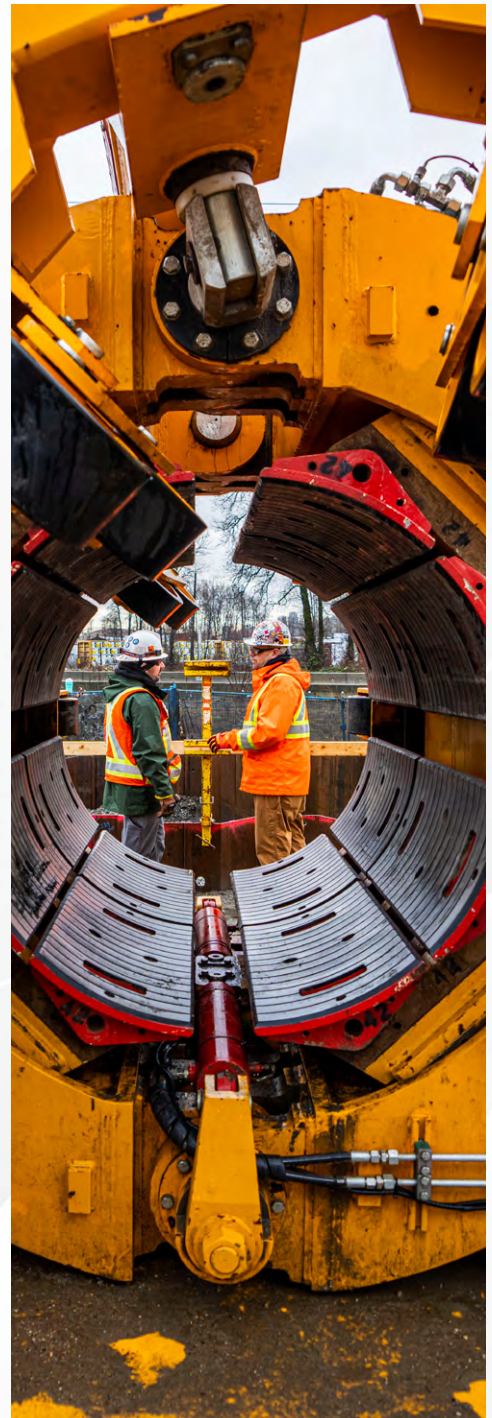
Corporation Trans Mountain est la filiale la plus active et la plus importante de la CDEV et publie son propre rapport lié aux critères ESG et au climat : [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#). Le présent rapport fait mention de l'information présentée par CTM et de son rendement climatique, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la CDEV et ses filiales, voir La [Corporation de développement des investissements du Canada en bref](#) et l'[Annexe B](#).

LE GOUVERNEMENT CANADIEN IMPOSE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT LA PRÉSENTATION D'INFORMATIONS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DU GIFCC

Dans son [Budget 2021](#), le gouvernement du Canada a exigé des sociétés d'État qu'elles intègrent l'information conforme aux recommandations du GIFCC dans leurs rapports.

- Les grandes sociétés d'État du Canada (les entités qui ont plus de 1 milliard de dollars en actifs) présenteront des informations sur leurs risques financiers liés au climat pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2022, au plus tard.
- Les sociétés d'État ayant moins de 1 milliard de dollars en actifs devront commencer à présenter des informations sur leurs risques financiers liés au climat ou une justification à l'égard de l'absence d'incidence importante des risques liés au climat sur leurs activités pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2024, au plus tard.



Ce rapport constitue la première présentation de l'information liée au climat de la Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, la Société de gestion Canada Hibernia et la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada.



La Corporation de développement des investissements du Canada en bref

La Corporation de développement des investissements du Canada, une société d'État fédérale, a été constituée en personne morale en 1982 dans le but d'agir comme intermédiaire financier procédant pour le compte du gouvernement à des placements dans des titres de participation, ainsi que de gérer les avoirs commerciaux du gouvernement. La CDEV a comme objectif principal d'exercer toutes ses activités au mieux des intérêts du Canada, dans une perspective commerciale.

Outre certaines activités qui lui sont propres, la CDEV possédait cinq filiales en propriété exclusive en décembre 2022 : le Fonds de croissance du Canada, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada, la Société de gestion Canada Hibernia, Financière Canada TMP Ltée et Canada Eldor Inc. Financière Canada TMP Ltée détient Corporation Trans Mountain et ses filiales. En décembre 2022, la CDEV a constitué le Fonds de croissance du Canada Inc., un fonds qui contribuera à transformer l'économie canadienne pour que le pays atteigne ses objectifs climatiques. Après la clôture de l'exercice, la CDEV a constitué une autre filiale, la Corporation d'innovation du Canada, pour optimiser les investissements en recherche et développement dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions du Canada afin de favoriser une croissance économique axée sur l'innovation.

LA CORPORATION D'INNOVATION DU CANADA (LA « CIC »)

Constituée le 8 février 2023, la CIC a pour mandat de superviser la Corporation d'innovation du Canada pendant sa mise en place.¹

LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (LE « FCC »)

Constitué le 13 décembre 2022, le FCC investira en vue de catalyser d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens qui transformeront et feront croître l'économie canadienne à grande vitesse et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité.²

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (LA « CFUEC »)

Constituée le 11 mai 2020, la CFUEC a pour mandat de gérer le programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE ») du gouvernement du Canada, qui fournit un financement intermédiaire aux grands employeurs du Canada touchés par la COVID-19.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (LA « SGCH »)

La SGCH a pour mandat de gérer la participation du gouvernement dans le projet Hibernia et de veiller à ce qu'elle soit prête à être vendue. Le projet Hibernia est un projet de mise en valeur et de production de pétrole au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador qui comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe de 5,7 %.

FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE (« FINANCIÈRE TMP »)

Financière TMP est une entité intermédiaire qui détient la participation dans Corporation Trans Mountain (« CTM ») et lui fournit du financement au moyen de prêts accordés par Exportation et développement Canada. Elle n'exerce aucune autre activité. CTM détient et gère les entités qui exploitent le réseau pipelinier Trans Mountain et procèdent à son agrandissement.

CANADA ELDOR INC. (« CEI »)

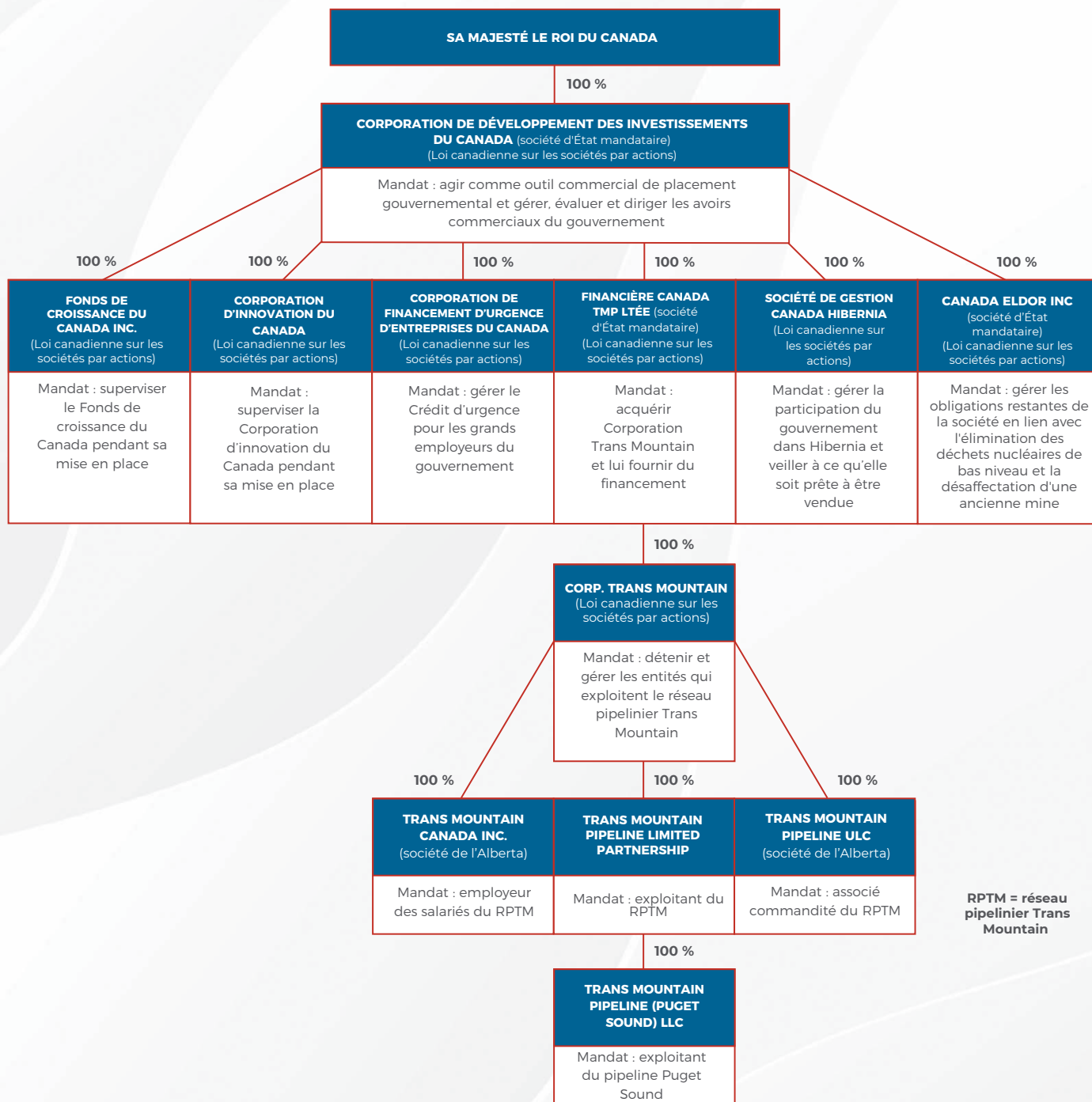
CEI a pour mandat de gérer les obligations restantes de la société en lien avec l'élimination des déchets nucléaires de bas niveau et la désaffectation d'une ancienne mine.³

¹ Les informations liées au climat de la CIC ne sont pas présentées dans ce rapport et seront publiées ultérieurement.

² Le FCC aidera le Canada à suivre le rythme d'un nombre croissant de pays qui ont recours à des outils novateurs de financement public pour attirer les capitaux privés requis afin d'accélérer le déploiement des technologies nécessaires à la décarbonisation et à la croissance de leurs économies. Les informations liées au climat du FCC ne sont pas présentées dans ce rapport et seront publiées ultérieurement dès que le FCC sera pleinement opérationnel.

³ CEI n'exerce aucune activité. Les incidences climatiques futures de CEI étant limitées du fait de la nature de ses activités, le présent rapport ne présente pas d'évaluation de la stratégie et des incidences climatiques de CEI.

FIGURE 1: STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA CDEV



Note : CIC a été constituée en février 2023.

Principales données sur le rendement et faits saillants de 2022

La CDEV

288 MILLIONS DE DOLLARS

participation au bénéfice net (« PBN ») reçue

414 MILLIONS DE DOLLARS

dividendes versés au gouvernement

a constitué le Fonds de croissance du Canada Inc., une nouvelle filiale, pour faire des investissements qui catalyseront d'importants investissements du secteur privé en vue d'aider le Canada à développer son économie carboneutre

La CFUEC

35 MILLIONS DE DOLLARS

remboursements de prêts reçus

118 MILLIONS DE DOLLARS

excédent généré, compte non tenu des apports gouvernementaux

La SGCH

112 MILLIONS DE DOLLARS

bénéfice net généré grâce aux produits nets tirés du pétrole brut

197 MILLIONS DE DOLLARS

volume de vente de 2,3 millions de barils

CTM

415 MILLIONS DE DOLLARS

bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement

a reçu de la CDEV le financement nécessaire pour poursuivre son projet d'agrandissement du pipeline. CTM a consacré 8,66 milliards de dollars au développement du projet⁴

⁴ Montant présenté dans les états financiers consolidés de la CDEV selon les IFRS. Les chiffres présentés par CTM peuvent varier selon les PCCR américains.



Notre approche en matière de changements climatiques

Notre approche en matière de changements climatiques est guidée par les piliers stratégiques ci-dessous. Ces piliers portent sur les risques et les occasions liés au climat qui, selon nous, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur notre valeur à long terme et qui sont les plus importants pour les principales parties prenantes, notamment le gouvernement du Canada.

La CDEV et ses filiales mettront en œuvre les recommandations du GIFCC de façon graduelle, selon le rythme recommandé par le Groupe d'experts sur la finance durable⁵. La CDEV établit actuellement une base solide pour fournir à ses principales parties prenantes des informations liées au climat qui soient utiles à la prise de décisions. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du GIFCC seront présentés ultérieurement afin d'accroître la transparence sur l'efficacité de notre stratégie en matière de changement climatique pour les principales parties prenantes.



NOS PILIERS STRATÉGIQUES



Rehausser l'atténuation des risques liés au climat dans le cadre de notre stratégie commerciale



Explorer les possibilités de renforcer la résilience aux répercussions physiques du changement climatique



Améliorer la communication d'informations liées au climat conformément aux recommandations du GIFCC

⁵ Gouvernement du Canada, [Rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable](#).

Gouvernance

Cette section donne un aperçu de notre gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés au climat.



Gouvernance climatique à la CDEV et dans ses filiales

Nous sommes engagés à maintenir des structures de gouvernance solides qui tiennent compte des changements climatiques. À cette fin, en 2022, nous avons entrepris une évaluation de nos pratiques de gouvernance en ce qui a trait à la surveillance et à la gestion des risques et des occasions liés au climat. Le tableau ci-dessous présente notre approche et nos progrès en matière de gouvernance climatique, ainsi qu'un aperçu des structures de gouvernance climatique au sein de la CDEV et dans l'ensemble de nos filiales, y compris la fréquence des rapports. La **Figure 2** résume notre approche en matière de gouvernance climatique.

SOCIÉTÉ	SUPERVISION PAR LE CONSEIL	RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
La CDEV	<p>Le Conseil d'administration (le « conseil ») de la CDEV est responsable de la supervision de la stratégie de la société en matière de changements climatiques, notamment les activités et les programmes relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat.</p> <p>Le conseil reste au fait des changements climatiques grâce à diverses activités, notamment des présentations et des séances. Dans le cadre de sa retraite annuelle en 2022, il a assisté à une séance sur les risques climatiques.</p>	<p>La présidente et chef de la direction de la CDEV détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Elle est responsable du recensement, de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat.</p> <p>La direction de la CDEV présente au conseil l'information et les mises à jour semestrielles sur les risques liés au climat dans son cadre de signalement des risques.</p>
La CFUEC	<p>Le conseil de la CFUEC est responsable de la supervision de la stratégie de la société en matière de changements climatiques, notamment les politiques et les processus relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat.</p>	<p>Le président et chef de la direction de la CFUEC détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Il est responsable du recensement, de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat.</p> <p>La direction de la CFUEC présente au conseil l'information et les mises à jour semestrielles sur les risques liés au climat.</p>
La SGCH	<p>Le conseil de la SGCH est responsable de la supervision de la stratégie de la société en matière de changements climatiques, notamment les politiques et les processus relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat.</p>	<p>La présidente et chef de la direction financière de la SGCH détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Elle est responsable du recensement, de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat.</p> <p>La direction de la SGCH présente au conseil l'information et les mises à jour semestrielles sur les risques liés au climat.</p>
CTM ⁶	<p>Le conseil de CTM est responsable de la surveillance des risques environnementaux et sociaux cruciaux, y compris les risques liés au climat. Le conseil reçoit une mise à jour trimestrielle sur les risques auxquels est exposée l'entreprise, y compris les risques environnementaux et sociaux, et recense et évalue séparément les risques liés au climat.</p>	<p>La haute direction de CTM détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Elle est directement responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> concevoir et mettre en œuvre des mesures liées au climat; surveiller les progrès, le rendement et les rapports sur les questions liées au climat; diriger les démarches de mobilisation et de défense d'intérêts externes en matière de climat. <p>La haute direction présente l'information et les mises à jour trimestrielles sur les risques climatiques au comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil.</p>

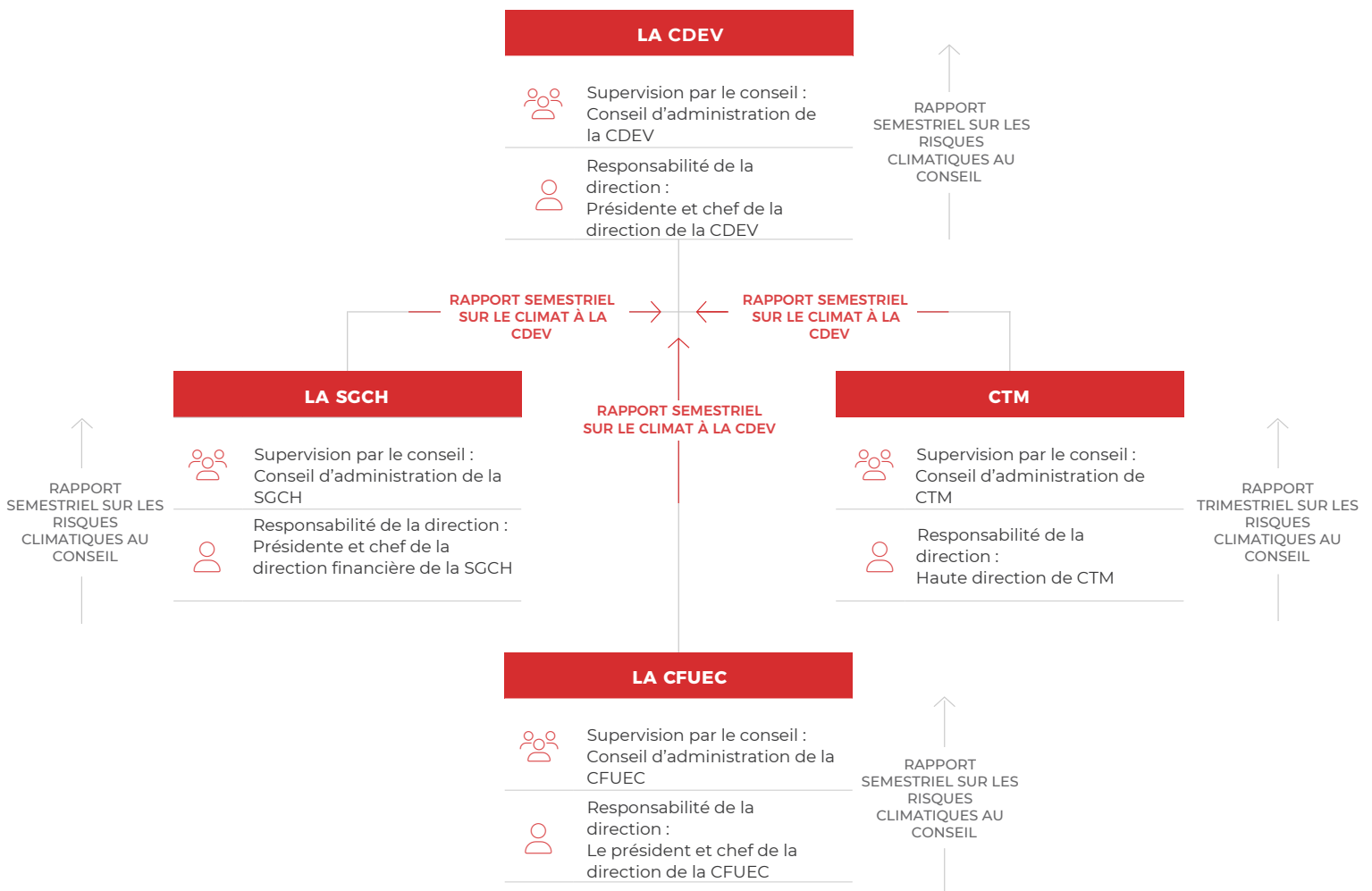
⁶ Pour en savoir plus sur l'approche de CTM en matière de gouvernance climatique, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#) de CTM.

Surveillance par la CDEV de ses filiales

La CDEV a une forte présence en matière de gouvernance dans ses filiales en propriété exclusive, y compris dans la gouvernance des risques et des occasions liés au climat. En plus de surveiller les changements climatiques à la CDEV, le conseil de la CDEV les surveille également à la SGCH, à CTM et à la CFUEC par l'entremise de ses structures de surveillance (par exemple, la présidente et chef de la direction de la CDEV siège au conseil des trois filiales).

Les risques climatiques importants pertinents pour la CFUEC et la SGCH (présentés dans leurs rapports de risques respectifs) sont regroupés dans les rapports de risques de la CDEV. Le conseil de la CDEV examine actuellement les rapports semestriels sur les risques, qui mettent en évidence les risques stratégiques (y compris liés au climat) au sein de chaque filiale. La CFUEC, la SGCH et CTM fournissent à la CDEV des mises à jour trimestrielles sur les enjeux climatiques.

FIGURE 2 : Aperçu de la gouvernance des changements climatiques au sein de la CDEV et de ses filiales



Prochaines étapes de la gouvernance

La CDEV et ses filiales continueront d'améliorer leur gouvernance liée au climat, en s'appuyant sur l'évaluation de 2022 de leurs pratiques de gouvernance. Notamment, la CDEV et ses filiales officialiseront davantage les responsabilités liées au climat des conseils d'administration en mettant à jour leurs chartes respectives afin d'y inclure expressément les responsabilités liées au climat susmentionnées. D'autres mises à jour seront fournies dans les prochains rapports.



Stratégie

Cette section décrit les incidences réelles et éventuelles des risques et des occasions liés au climat, au sens des recommandations du GIFCC, sur nos activités, notre stratégie et notre planification financière.



Nous avons officialisé et affiné une approche en matière de changements climatiques qui concorde avec notre modèle d'entreprise unique. Au cours de l'année écoulée, nous avons veillé à ce que les décisions commerciales et opérationnelles tiennent compte de manière significative des risques et des occasions liés au climat afin de guider la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs futurs. La CDEV a réalisé une évaluation de l'importance relative des changements climatiques en 2022, un élément fondamental de son processus d'élaboration d'une stratégie climatique.

Évaluation de l'importance relative des changements climatiques

Cette évaluation a permis de recenser et de hiérarchiser les facteurs de changement climatique les plus susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valeur de l'entreprise et sur notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques et à réaliser notre mandat à court (0 à 1 an), à moyen (1 an à 10 ans) et à long terme (plus de 10 ans). Conscients de la nature

évolutive et complexe des risques et des occasions liés au climat, nous réexaminerons une fois l'an notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques dans le cadre de notre évaluation annuelle des risques, afin de nous assurer que nos priorités en matière de climat reflètent les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la valeur de l'entreprise.

Notre approche s'est appuyée sur les meilleures pratiques à l'égard de la mise en œuvre des recommandations du GIFCC, comme suit :

- Nous avons utilisé la catégorisation et la caractérisation des risques (de transition et physiques) et des occasions liés au climat du GIFCC.
- Notre évaluation s'est basée sur l'exposition au risque inhérente de la CDEV en tenant compte de l'ampleur potentielle de l'incidence et de la probabilité d'occurrence.
- Nous avons utilisé un seuil d'importance relative conforme aux définitions de l'importance relative que donnent les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, ainsi que les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).
- Nous avons évalué les risques et les occasions à l'aide des critères d'incidence et de probabilité et des horizons temporels de notre cadre de gestion des risques afin de veiller à ce que les risques liés au climat soient évalués de manière uniforme et proportionnelle aux autres risques. Pour plus d'informations sur notre approche en matière de gestion des risques d'entreprise, voir [Gestion des risques](#).

L'évaluation a tenu compte de l'exposition aux risques liés au climat de la CDEV, de la CFUEC, de la SGCH et de CTM en fonction de leurs activités commerciales (voir [La Corporation de développement des investissements du Canada en bref](#))⁷. Les résultats ont ensuite été validés par notre équipe de haute direction et par le conseil d'administration.

Processus lié à l'évaluation de l'importance relative

Recensement des facteurs significatifs liés au climat



Évaluation de l'incidence et des probabilités



Validation

Recommandations du GIFCC :

L'évaluation de l'importance relative des changements climatiques renvoie à la catégorisation et à la caractérisation par le GIFCC des risques et des occasions liés au climat.

Évaluation de l'importance relative éventuelle à court, à moyen et à long terme, en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur possible de l'incidence.

Validation par la haute direction et par le conseil d'administration de la CDEV.

⁷ Comme il est indiqué ci-dessus, les incidences climatiques futures de CEI étant limitées du fait de la nature de ses activités, le présent rapport ne présente pas d'évaluation de la stratégie et des incidences climatiques de CEI.



Risques et occasions liés au climat décelés

Compte tenu de l'incidence éventuelle des changements climatiques sur les activités de la CDEV et de la nature unique de sa structure commerciale, nous privilégions une approche en matière de changements climatiques axée sur l'atténuation des risques liés au climat à l'échelle de la CDEV et de ses filiales.

Les risques et les occasions liés au climat peuvent avoir une incidence à la fois sur la CDEV et sur ses filiales, comme il est indiqué dans le **Tableau 1**. Bien que les incidences climatiques diffèrent d'une filiale à l'autre, les plus importantes sont celles qui sont liées à la CFUEC, à la SGCH et à CTM en raison de la nature de leurs activités, de leur contribution aux revenus annuels de la CDEV et (ou) de leur exposition inhérente aux incidences climatiques. C'est pourquoi l'analyse des incidences climatiques figurant dans le présent rapport porte surtout sur ces entités.

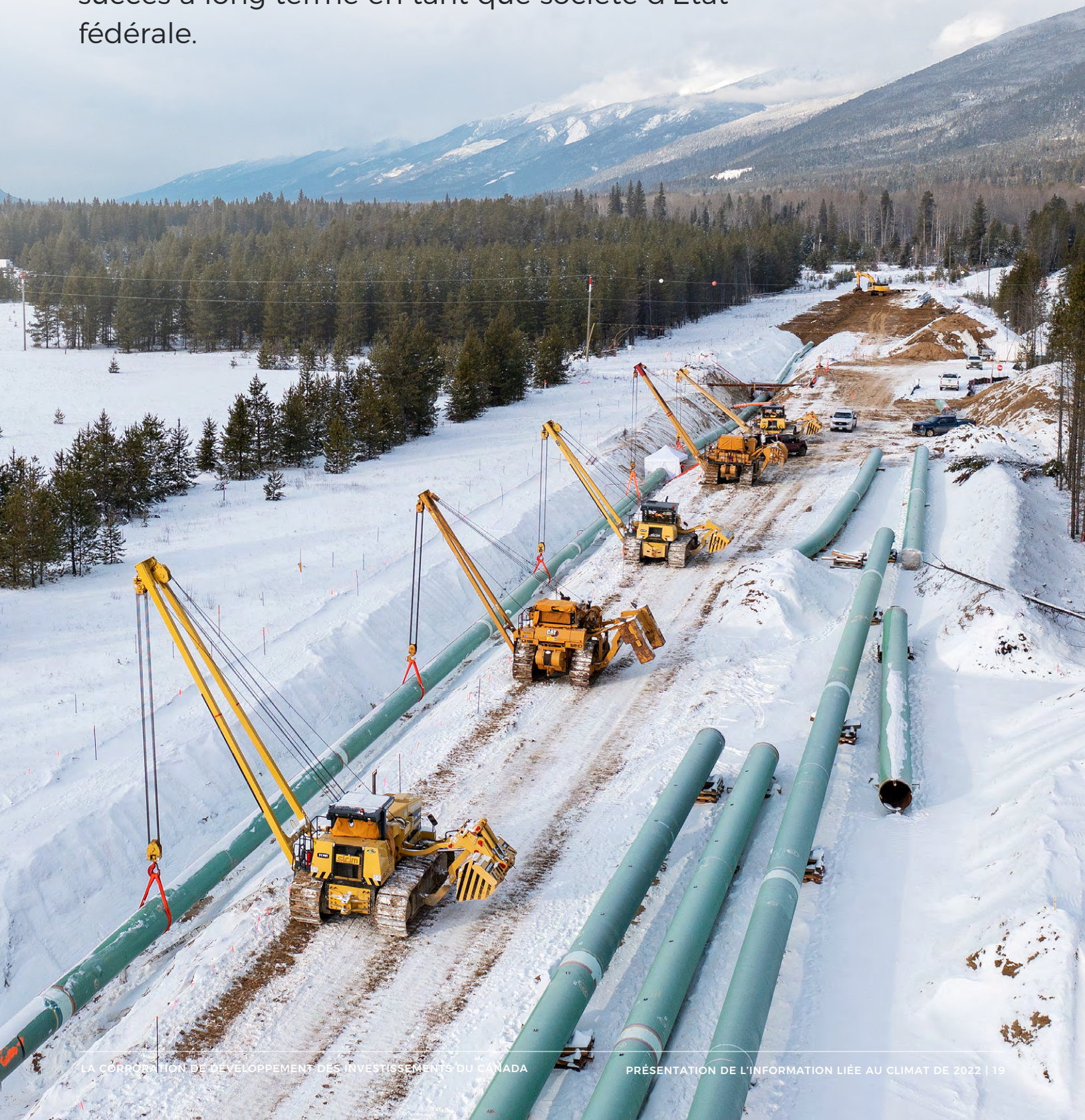
TABLEAU 1 : Sujets significatifs liés au climat à l'échelle de la CDEV et de ses filiales ✓ INCIDENCE SIGNIFICATIVE DÉCELÉE ✓ AUCUNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE DÉCELÉE

RISQUES/OCCASIONS LIÉS AU CLIMAT	La CDEV Société de portefeuille	La CFUEC Compagnies aériennes ⁹ ; activités houillères	La SGCH Entités pétrolières et gazières (en amont)	CTM ⁸ Entités pétrolières et gazières (services intermédiaires)
RISQUES LIÉS AU CLIMAT				
Risques liés aux politiques et risques juridiques	✓	✓	✓	✓
Risques physiques aigus	✓	✓	✓	✓
Risques de marché	✓	✓	✓	✓
Risques physiques chroniques	✓	✓	✓	✓
Risques d'atteinte à la réputation	✓	✓	✓	✓
Risques liés à la technologie	✓	✓	✓	✓
OCCASIONS LIÉES AU CLIMAT				
Produits et services	✓	✓	✓	✓
Marché	✓	✓	✓	✓
Efficiency des ressources	✓	✓	✓	✓
Sources d'énergie	✓	✓	✓	✓
Résilience	✓	✓	✓	✓

⁸ Dans son *Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022*, CTM présente sa compréhension actuelle des principaux risques et occasions liés à la transition et susceptibles d'avoir une incidence sur l'entreprise. CTM présente également les résultats d'une évaluation des risques physiques menée afin d'examiner les répercussions physiques des changements climatiques le long de son réseau pipeline et dans ses stations de pompage, ses terminaux et le terminal maritime Westridge. Les résultats ont été intégrés au **Tableau 2**, le cas échéant.

⁹ Environ 95 % du total des prêts financés sont accordés à des compagnies aériennes.

La CDEV reste convaincue que l'intégration des facteurs liés aux changements climatiques dans la stratégie de l'entreprise contribuera à son succès à long terme en tant que société d'État fédérale.



Le **Tableau 2** ci-dessous présente plus en détail les résultats de notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques de 2022, y compris les descriptions des risques et des occasions liés au climat décelés et les horizons temporels utilisés dans le cadre de l'évaluation. Nous fournissons une brève description de la nature du facteur pour la CDEV et ses filiales lorsqu'une incidence significative a été décelée. À court terme (et dans l'avenir), les risques politiques et juridiques, les risques physiques aigus et les risques de réputation ont été désignés comme les

facteurs liés aux changements climatiques les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur de l'entreprise. Les risques de marché, les risques technologiques et les risques physiques chroniques ont été retenus comme pouvant avoir une incidence sur la valeur de l'entreprise à moyen et à long terme. Les occasions liées au climat ont été considérées comme des facteurs liés aux changements climatiques susceptibles de se répercuter sur la valeur de l'entreprise à long terme.

TABLEAU 2 : Risques et occasions liés au climat de la CDEV




Court terme
(0 à un an)



Moyen terme
(1 an à 10 ans)



Long terme
(plus de 10 ans)

SURVOL DES FACTEURS	INCIDENCES ÉVENTUELLES / RÉELLES SUR NOS ACTIVITÉS
RISQUES LIÉS AU CLIMAT	
<p>Risques politiques et juridiques</p>  <p>Risques liés aux politiques de lutte contre les changements climatiques (p. ex., tarification du carbone, plafonnement et échange, normes d'efficacité énergétique, obligations en matière d'énergies renouvelables, etc.) et risques de litiges pour les entreprises qui ne parviennent pas à atténuer les changements climatiques.</p>	<p>Ce facteur de changement climatique peut avoir une incidence directe sur la CDEV, la CFUEC, la SGCH et CTM.</p> <p>En tant que sociétés d'État fédérales, la CDEV et ses filiales sont tenues d'adopter un mode de divulgation de l'information conforme au cadre du GIFCC. L'incapacité de la CDEV ou de ses filiales à se conformer aux exigences du gouvernement du Canada peut avoir des répercussions financières négatives et entraver notre capacité à remplir nos mandats respectifs.</p> <p>La CFUEC est également indirectement exposée aux risques politiques par son portefeuille de prêts. Les emprunteurs exercent leurs activités dans des secteurs à forte intensité d'émissions, surtout celui du transport aérien. Les politiques liées au climat (p. ex., la tarification du carbone) peuvent entraîner une hausse des dépenses d'exploitation pour eux, et l'incapacité à se conformer aux règles de divulgation sur le climat (c'est-à-dire le projet de règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques)¹⁰ peut avoir une incidence sur leur capacité à rembourser les emprunts en temps opportun.</p> <p>La SGCH est également exposée aux risques politiques et juridiques liés aux changements climatiques du fait de sa propriété et de l'exploitation du projet Hibernia. Les réductions d'émissions imposées peuvent augmenter sensiblement les dépenses d'exploitation et d'investissement, car les activités de production pétrolière génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre (« GES ») provenant du brûlage à la torche, de la production d'électricité, du traitement du gaz et des émissions fugitives de méthane.</p> <p>CTM est également exposée aux risques politiques en raison des émissions opérationnelles générées. L'intensification des mesures politiques et réglementaires visant à réduire les émissions de GES (p. ex., les taxes sur le carbone) peut augmenter les coûts de conformité et d'exploitation et les dépenses d'investissement. Les sociétés pétrolières et gazières intermédiaires peuvent générer des quantités importantes d'émissions de GES à partir des gaz d'échappement des moteurs des compresseurs, des événements des réservoirs de pétrole et de condensat, du traitement du gaz naturel, des émissions fugitives et des sources mobiles (p. ex., les véhicules). L'éventuel plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier du Canada peut avoir une incidence sur ses clients et donc sur les profits tirés des droits à long terme en raison de la baisse des volumes de transport et de la hausse des coûts d'exploitation. Dans son Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022, CTM détermine que la « réglementation sur les GES - grands émetteurs » est un risque lié à la transition, notant que les réglementations pour les grands émetteurs pourraient devenir plus strictes pour s'aligner sur l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité.</p>

¹⁰ Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont proposé une réglementation (c.-à-d. le projet de Règlement 51-107 sur l'information concernant les questions liées au climat) qui, si elle est adoptée, exigerait des sociétés émettrices qu'elles divulguent publiquement une série de pratiques liées aux changements climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC. L'incapacité à se conformer à cette réglementation à venir peut entraîner des sanctions administratives ou réglementaires, en plus de l'incidence défavorable en aval sur la réputation des investisseurs et des autres parties prenantes. Ce règlement s'applique aux entreprises publiques canadiennes, y compris aux emprunteurs de la CFUEC.

SURVOL DES FACTEURS

Risques physiques aigus



Risques posés par les événements climatiques (p. ex., tempêtes, inondations, incendies de forêt, etc.) dont la fréquence et l'intensité augmentent.¹¹

Risques de marché



Risques liés à l'évolution de l'offre et de la demande de certains produits de base. L'incapacité d'accéder aux nouveaux marchés et de les desservir peut représenter un coût d'opportunité important pour les sociétés et entraîner une baisse des produits à long terme.

INCIDENCES ÉVENTUELLES / RÉELLES SUR NOS ACTIVITÉS

Ce facteur de changement climatique peut avoir une incidence directe sur la SGCH et CTM et indirecte sur la CFUEC.

La CFUEC est peu exposée directement aux risques physiques aigus en raison de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts. Les activités commerciales des emprunteurs peuvent être perturbées par des événements physiques graves, ce qui peut entraîner une baisse des produits et une hausse des coûts et avoir une incidence sur leur capacité à rembourser les emprunts en temps opportun.

La SGCH est exposée à des risques physiques importants en raison de sa participation directe minoritaire non exploitée dans le projet Hibernia. La plateforme Hibernia se trouve en bordure de la zone de tempête de l'Atlantique, exposée aux ouragans. Les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, ouragans) peuvent endommager les plateformes pétrolières extracôtières et entraver les activités de production et de transport, ce qui a une incidence sur la durée de vie des actifs, augmente les dépenses d'investissement et réduit les produits et les flux de trésorerie du projet Hibernia.

CTM est exposée à des risques physiques aigus en raison des dommages potentiels causés par des événements météorologiques violents, qui peuvent avoir diverses implications financières négatives (p. ex., la hausse des dépenses d'investissement et des primes d'assurance, les perturbations opérationnelles et de la chaîne d'approvisionnement, les fermetures temporaires de pipelines). Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM recense les risques physiques aigus suivants :

- *Tempêtes violentes* : Les tempêtes extrêmes peuvent avoir des répercussions localisées, notamment des pannes d'électricité, de gros grêlons (qui endommagent les actifs), des inondations localisées, un risque accru d'accidents de la route, de fortes chutes de neige et un risque accru d'avalanches.
- *Inondations des terres* : Avec l'évolution des tendances météorologiques, les inondations peuvent augmenter en fréquence ou en gravité. Des précipitations plus abondantes font augmenter le risque d'inondation. Les inondations peuvent endommager les pipelines et les infrastructures connexes, ce qui peut entraîner des pertes de produits et des perturbations opérationnelles.
- *Sécheresse* : Une sécheresse prolongée peut limiter l'accès à l'eau pour les activités de construction ou d'exploitation et peut augmenter le risque de feux de forêt.
- *Feux de forêt* : Les incendies peuvent endommager les actifs en surface de CTM, notamment les terminaux de stockage et les stations de pompage. Toutefois, comme le pipeline de CTM est enfoui, le risque de feu de forêt pour ses actifs est relativement faible sur l'ensemble du tracé.

Ce facteur de changement climatique peut avoir une incidence directe sur la CFUEC, la SGCH et CTM.

La CFUEC est peu exposée directement aux risques de marché en raison de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts, car l'évolution des préférences des consommateurs peut augmenter les coûts pour les emprunteurs et, si elle est mal gérée, elle peut perturber les modèles d'affaires et avoir une incidence sur leur capacité à rembourser les emprunts en temps opportun.

La SGCH et CTM sont exposées à des risques de marché par la baisse de la demande de combustibles fossiles à plus long terme. Les variations de la demande énergétique peuvent avoir une incidence directe sur les produits et la rentabilité de tous les acteurs de la chaîne de valeur du secteur pétrolier et gazier, et entraîner des changements importants dans les modèles d'affaires et la stratégie commerciale. En raison de la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone, les évaluations des actifs pourraient devenir plus volatiles à mesure que les secteurs à forte intensité de carbone deviennent moins productifs ou viables. À long terme, la révision des prix des actifs dans ces secteurs ou dans des régions à risque élevé pourrait faire en sorte qu'ils soient délaissés. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM recense les risques suivants liés à la transition :

- « *Faiblesse persistante des prix du pétrole* : » La transition énergétique devrait avoir une incidence sur les prix du pétrole. Si cette baisse se concrétise et persiste, les expéditeurs (c.-à-d. les clients) pourraient faire défaut de paiement sur leurs contrats.
- « *Baisse de la demande de pétrole* : » L'adoption accélérée des véhicules électriques dans les économies avancées et l'utilisation accrue des biocarburants pourraient accélérer la baisse de la demande de pétrole (voir [Risques technologiques](#)).

¹¹ Les répercussions physiques aiguës sont spécifiques au lieu d'exploitation et peuvent avoir diverses incidences financières.

Risques physiques chroniques



Risques liés aux changements climatiques à plus long terme (p. ex., des températures plus élevées et continues qui causent des vagues de chaleur chroniques, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière) découlant des émissions de GES.

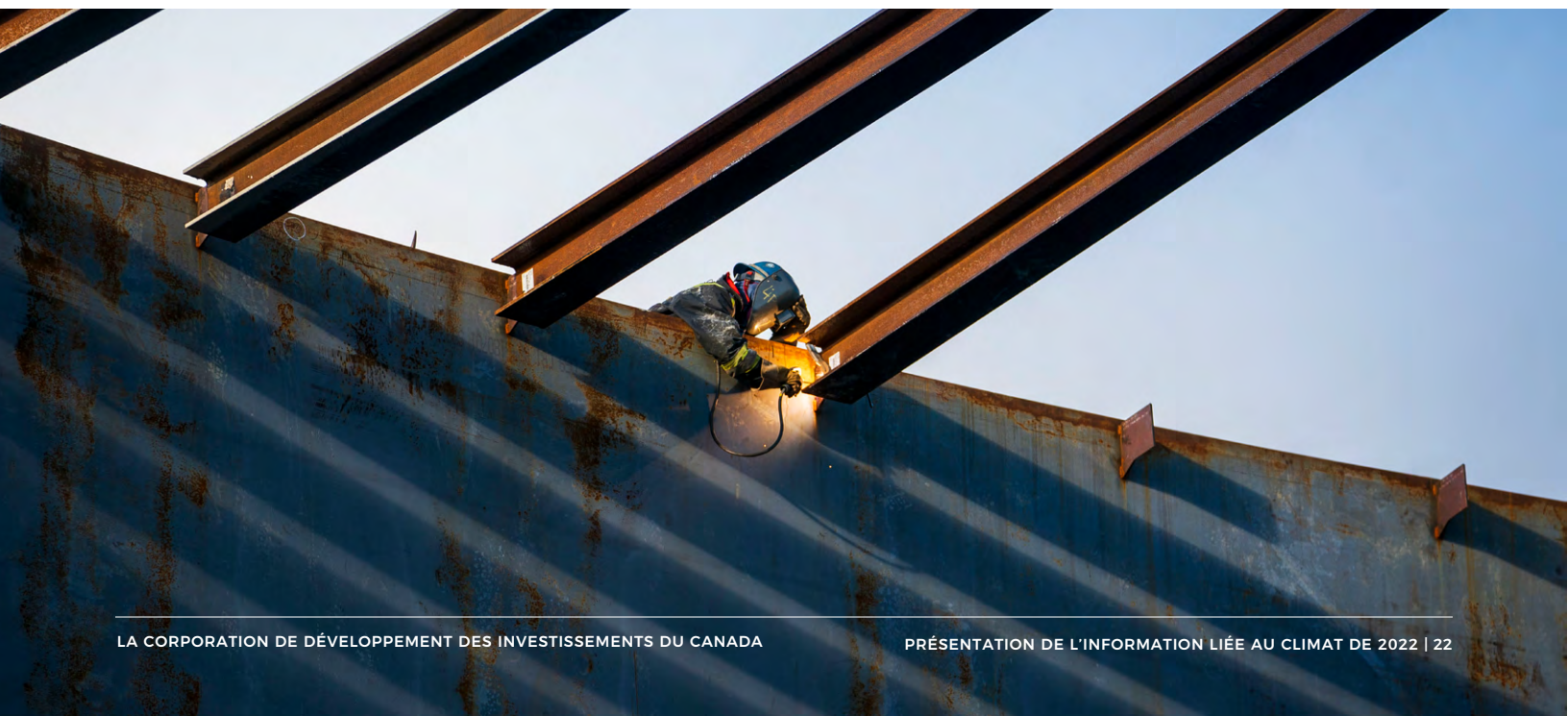
Ce facteur de changement climatique peut avoir une incidence directe sur la SGCH et CTM, et indirecte sur la CFUEC.

La CFUEC est peu exposée directement aux risques physiques chroniques en raison de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts. Les répercussions physiques chroniques peuvent réduire la rentabilité des emprunteurs (p. ex., la hausse des primes d'assurance, des dépenses d'investissement et d'exploitation) et peuvent nuire à leur capacité de rembourser les emprunts en temps opportun si ces risques ne sont pas bien gérés.

La SGCH est exposée à des risques physiques chroniques en raison de sa participation directe minoritaire non exploitée dans le projet Hibernia. La plateforme Hibernia se trouve en bordure de la zone de tempête de l'Atlantique, exposée aux ouragans et aux icebergs. Les augmentations chroniques de température et l'élévation du niveau de la mer peuvent accroître la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les dommages causés à l'infrastructure de production pétrolière extracôtière du projet Hibernia peuvent avoir une incidence sur la durée de vie des actifs, augmenter les dépenses d'investissement et réduire les produits et les flux de trésorerie. La fonte des glaces augmente également l'activité des icebergs. Un impact d'iceberg peut entraîner un déversement important d'hydrocarbures, des dommages environnementaux et financiers et une attention médiatique défavorable, ainsi que d'importants dommages à l'infrastructure des plateformes.

CTM est exposée à des risques physiques chroniques découlant de perturbations opérationnelles et de dommages à long terme, étant donné que l'infrastructure pipelinère est une immobilisation corporelle capitalistique. Ces risques peuvent causer une hausse des dépenses d'investissement et perturber la viabilité à long terme de certaines voies de transport, ce qui peut entraîner une baisse des produits, des réductions de valeur et, dans des cas extrêmes, la mise hors service d'immobilisations. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM recense les risques physiques chroniques suivants :

- *Élévation du niveau de la mer* : L'élévation du niveau de la mer ne concerne que le terminal maritime de Westridge, étant donné sa proximité avec la côte.
- *Degrés-jours de chauffage* : Des canicules prolongées peuvent rendre le travail à l'extérieur plus difficile et avoir une incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs.
- *Stress thermique* : La hausse des températures et du taux d'humidité peut causer de la fatigue et de l'épuisement par la chaleur pour les personnes travaillant à l'extérieur, elle peut également avoir une incidence sur les infrastructures.
- *Stress hydrique* : Des pressions extrêmes sur les réserves d'eau peuvent avoir une incidence sur le personnel ou créer des problèmes aux communautés adjacentes.



SURVOL DES FACTEURS

INCIDENCES ÉVENTUELLES / RÉELLES SUR NOS ACTIVITÉS

Risques de réputation



Risques liés à l'évolution des perceptions des consommateurs et de la société concernant la contribution d'une entreprise à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et à sa volonté de s'attaquer à la question des changements climatiques, ou concernant son retrait de cette transition.

Ce facteur de changement climatique peut avoir une incidence directe sur la CDEV, la CFUEC, la SGCH et CTM.

Les priorités de la CDEV et de ses filiales en tant que sociétés d'État fédérales sont intrinsèquement alignées sur celles du gouvernement du Canada. Les parties prenantes clés pourraient penser que la CDEV et ses filiales ne gèrent pas bien les risques et les occasions liés au climat si elles ne peuvent démontrer que les priorités du Canada liées au climat sont respectées.

La CFUEC est également indirectement exposée à des risques de réputation par son portefeuille de prêts. L'inaction perçue à l'égard des enjeux climatiques peut nuire à la réputation des emprunteurs, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits et, dans des cas graves, avoir une incidence sur leur capacité de rembourser leurs emprunts en temps opportun.

La SGCH est également exposée à des risques de réputation en raison de sa participation directe minoritaire non exploitée dans le projet Hibernia, puisqu'elle planifie les stratégies de surveillance des émissions de GES du projet Hibernia dans le cadre de ses projets d'immobilisations, du développement de technologies et de la poursuite des activités. La mauvaise performance du projet Hibernia concernant les questions liées au climat peut alors être perçue comme une surveillance inadéquate par la SGCH.

CTM est également exposée à des risques de réputation dans le cadre de ses activités commerciales en tant qu'entreprise pétrolière et gazière intermédiaire intervenant dans le transport et la distribution de produits à intensité carbonique. Les pressions des parties prenantes de la collectivité peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation par des mesures correctives et entraver le permis social d'exploitation de CTM. Les répercussions sur la réputation peuvent également entraîner des retards imprévus dans la construction de projets d'agrandissement, causant une hausse des coûts et une baisse des produits. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM considère que « la réputation et la perception associées aux pipelines » constituent un risque lié à la transition, et elle note que les perceptions négatives à l'égard des pipelines peuvent avoir une incidence sur sa capacité à mener à bien le projet d'agrandissement ou à continuer d'exercer ses activités.

Risques technologiques



Risques liés aux nouvelles technologies qui soutiennent la transition vers une économie mondiale carboneutre et qui peuvent avoir une incidence sur la demande de produits et services existants et perturber ou déplacer les marchés existants.

Ce facteur de changement climatique peut avoir une incidence directe sur CTM et indirecte sur la CFUEC.

La CFUEC est peu exposée directement aux risques technologiques compte tenu de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts. Dans le cadre du renforcement de la réglementation visant à réduire les émissions de GES, les emprunteurs doivent investir dans des technologies d'atténuation et les mettre en œuvre (p. ex., captage du carbone, stockage dans des batteries, véhicules électriques), ce qui pourrait entraîner d'importantes dépenses d'investissement. Une mauvaise gestion réduirait la capacité des emprunteurs à rembourser leurs emprunts en temps opportun.

CTM est exposée aux risques technologiques par des investissements dans des technologies et des outils nécessaires à la réduction des émissions et au remplacement éventuel de produits possédant des options de réduction des émissions. À long terme, CTM pourrait devoir rehausser sa souplesse afin d'expédier davantage de volumes de carburant à faible intensité carbonique, ce qui peut accroître les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM recense les risques suivants liés à la transition :

- « *Compétitivité du pétrole canadien sur le plan de l'intensité carbonique :* » Réduire l'intensité carbonique du pétrole canadien à des niveaux concurrentiels pourrait ne pas être économique pendant les périodes où les prix du pétrole sont bas.
- « *Hausse de la demande de combustibles de remplacement :* » L'Agence internationale de l'énergie (l'« AIE ») s'attend à ce que la demande de biocarburants (p. ex., éthanol, diesel renouvelable) augmente au cours des prochaines années. Cette demande pourrait être soutenue par la Norme sur les combustibles propres, qui est entrée en vigueur en décembre 2022.

OCCASIONS LIÉES AU CLIMAT

Occasions de produits et services



Occasions liées à l'évolution des comportements et des préférences des consommateurs en raison de facteurs de changements climatiques.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

À mesure que les répercussions liées au climat continuent d'évoluer et d'accélérer, de nouvelles exigences (p. ex., la Norme sur les combustibles propres) et l'évolution de la demande peuvent stimuler l'innovation et mener à la création de nouveaux produits. Dans le cas des sociétés d'exploration et de production pétrolière et gazière, il peut s'agir de combustibles à faible intensité carbonique qui auront une incidence directe sur les activités pipelinières de CTM, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles occasions de dégager des produits.

Occasions sur le marché



Occasions liées à l'accès à de nouveaux marchés émergents ou à de nouveaux financements grâce aux mesures incitatives du secteur public et aux ententes de financement novatrices.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

CTM peut soutenir le secteur pétrolier et gazier canadien en améliorant l'accès aux marchés mondiaux et la capacité des producteurs canadiens de réagir aux événements mondiaux. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM recense les risques suivants liés à la transition :

- « *Offre stratégique (Amérique du Nord/monde) :* » La prise de conscience et l'importance de la sécurité énergétique suscitent des changements sur les marchés pétroliers mondiaux.
- « *Volatilité des marchés pétroliers :* » Le pétrole canadien résiste mieux à la volatilité des prix, puisqu'il exige moins de capital d'exploitation.

Occasions de résilience



Occasions de développer une capacité d'adaptation en réponse aux risques climatiques physiques et liés à la transition.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

CTM devra faire preuve de souplesse en ce qui a trait à la stratégie commerciale (p. ex., les entrepreneurs à long terme), aux plans d'urgence (p. ex., les plans d'intervention d'urgence et l'achat d'assurance) et au développement des actifs (p. ex., durcissement de l'infrastructure physique et intégration de conceptions résilientes aux changements climatiques), ainsi qu'aux opérations visant à tirer parti des possibilités croissantes d'adaptation aux risques physiques et de transition posés par les changements climatiques.

CTM a déjà pris des mesures concrètes pour accroître la résilience des pipelines aux tempêtes d'hiver en investissant dans la technologie de prévision météorologique, dans les systèmes de gestion du terminal afin de mieux réagir aux pannes de système et aux retards dus aux intempéries, et en exigeant de ses clients qu'ils utilisent des navires d'escorte plus grands et plus puissants (remorqueurs) tout au long du passage de leurs navires en eaux canadiennes. CTM conçoit et maintient son réseau pipelinier afin qu'il soit plus résilient aux inondations et l'a conçu pour résister à la pire inondation en 200 ans. En 2022, CTM a terminé ses travaux dans 14 sites pour rendre son infrastructure plus résistante aux phénomènes météorologiques extrêmes, l'investissement totalisant 48 millions de dollars.

CTM a effectué un exercice de modélisation de scénarios de transition pour évaluer sa résilience aux risques et aux occasions liés au climat. À l'aide du scénario Nouveaux engagements annoncés de l'AIE, CTM a recensé plusieurs caractéristiques qui contribuent à la résilience de ses activités au fil du temps.¹²

¹² Pour plus de détails sur l'analyse des scénarios climatiques réalisée par CTM, notamment la méthodologie et les résultats, voir son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#).

SURVOL DES FACTEURS

INCIDENCES ÉVENTUELLES / RÉELLES SUR NOS ACTIVITÉS

Occasions de source d'énergie



Occasions de réduire les coûts d'exploitation et l'exposition à la réglementation sur les émissions en utilisant des sources d'énergie à faibles émissions.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de 2022, CTM a recensé des initiatives visant à décarboniser sa consommation d'énergie. Cela comprend des plans visant l'approvisionnement en énergie renouvelable à partir de sources telles que l'énergie éolienne et solaire au moyen d'ententes d'achat d'énergie virtuelle, ainsi qu'une étude de faisabilité de la production autonome dans certaines installations en Alberta. CTM a également cerné des possibilités de réduire les émissions de niveau 1 grâce à l'électrification du parc de véhicules et à l'approvisionnement en carburants de remplacement utilisés dans les équipements de combustion. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM considère les « progrès technologiques liés au carbone ».

Occasions d'efficacité des ressources



Occasions de réduire les coûts d'exploitation grâce à des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources clés (p. ex., énergie, eau), ce qui se traduit par des rendements plus élevés et une augmentation des flux de trésorerie disponibles.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de 2022, CTM a recensé des initiatives visant à tirer profit de ses sources d'efficacité et d'innovation actuelles et a créé un fonds consacré à l'efficacité et à l'innovation énergétiques pour soutenir les initiatives de réduction des émissions. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#), CTM considère les « progrès technologiques liés au carbone » comme une occasion de transition et souligne que les progrès technologiques offrent des possibilités à la société de réduire l'intensité de ses émissions.



Incidence des facteurs de changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière

Les activités de la CDEV sont déterminées par les priorités du gouvernement du Canada. La CDEV et ses filiales sont gérées dans une perspective commerciale, selon les politiques et les directives établies par le gouvernement. Nous nous engageons à améliorer notre compréhension des changements climatiques et à l'intégrer à nos activités, qui consistent à gérer d'une façon commerciale les intérêts du gouvernement qui nous sont confiés.

Prochaines étapes de la stratégie

Au cours de 2023, les résultats de l'évaluation de l'importance relative des changements climatiques nous serviront à mieux comprendre les risques et les occasions liés au climat et les options dont dispose la CDEV pour gérer les incidences pertinentes à court, à moyen et à long terme. Parallèlement à la mise en œuvre graduelle des recommandations du GIFCC, nous allons également :



Envisager l'analyse de scénarios climatiques (y compris un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins) en tant qu'outil de prise de décisions concernant la gestion des incidences des changements climatiques sur les activités de la CDEV.



Tenter de mieux comprendre le rôle que joue le niveau 3 dans notre profil global des émissions et améliorer la quantification et la déclaration de ces émissions parallèlement à la divulgation continue des niveaux 1 et 2.



Compte tenu de l'incidence éventuelle des changements climatiques sur les activités de la CDEV et de la nature unique de sa structure commerciale, nous privilégions une approche en matière de changements climatiques axée sur l'atténuation des risques liés au climat à l'échelle de la CDEV et de ses filiales.



Plan de réduction des émissions de Corporation Trans Mountain

PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS 2022

En décembre 2022, CTM a publié son Plan de réduction des émissions 2022, qui décrit ses objectifs de réduction des émissions pour 2030 et 2050, ainsi que les stratégies qui seront mises en œuvre pour les atteindre. D'ici 2030, CTM prévoit réduire ses émissions de 100 000 tonnes d'éq. CO₂ dès la première année complète d'exploitation du réseau pipelinier agrandi. CTM estime que ses émissions de niveaux 1 et 2 se situeront entre 280 000 et 350 000 tonnes d'éq. CO₂ par an une fois que le réseau pipelinier agrandi sera pleinement opérationnel.¹³

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS



-100 000 TONNES D'ÉQ. CO₂

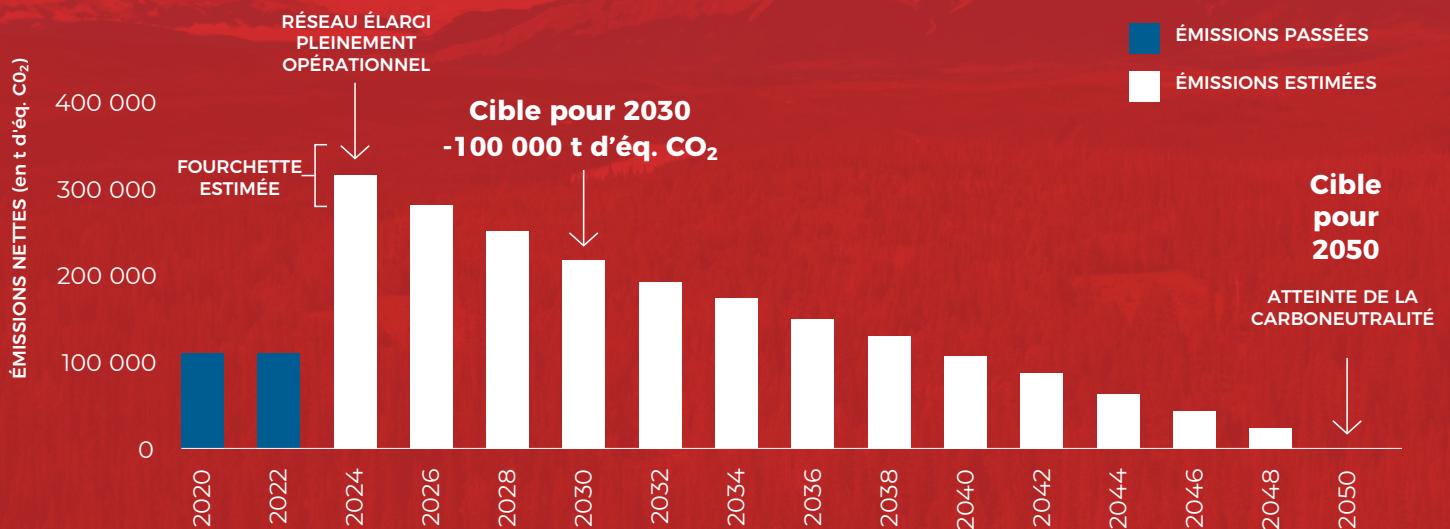
Réduction des émissions absolues de 100 000 tonnes d'éq. CO₂ d'ici 2030



CARBONEUTRALITÉ EN 2050

Atteinte de zéro émission nette d'ici 2050

Trajectoire



¹³ Ces chiffres sont fondés sur plusieurs facteurs inconnus à ce stade, dont la consommation d'électricité et l'intensité carbonique des réseaux électriques auxquels CTM est raccordée.

Stratégie de réduction des émissions

CTM atteindra ses cibles pour 2030 et 2050 grâce à différentes initiatives conformes aux plans d'affaires actuels et futurs, qui s'articulent autour de trois piliers clés :

	PILIER 1 : Profiter des sources d'efficacité et d'innovation actuelles	PILIER 2 : Décarboner la consommation énergétique	PILIER 3 : Se pencher sur les crédits carbone et les solutions de compensation
PROGRESSION	<ul style="list-style-type: none"> Créer un fonds consacré à l'efficacité et à l'innovation énergétiques pour soutenir les initiatives de réduction dans le cadre des activités. Solliciter la participation du personnel et des entrepreneurs dans le parcours vers la carboneutralité de l'entreprise. Lancer un défi interne de réduction des émissions visant à repérer les possibilités de réduction des émissions partout dans l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des émissions sont de niveau 2 et proviennent de l'électricité achetée et consommée pour alimenter les stations de pompage en Alberta. En Colombie-Britannique, la dépendance à l'égard de l'hydroélectricité permet de réduire l'empreinte carbone des activités dans la province. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2021, CTM a investi dans Synergaze Inc., une entreprise en démarrage qui cherche à créer un additif pour aliments commercialement viable, qui pourrait être efficace pour réduire les émissions de méthane provenant du bétail.
INITIATIVES PRÉVUES	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un examen détaillé des émissions de niveau 1. Mettre en œuvre une tarification interne du carbone, mesurée en dollars par tonne d'éq. CO₂. Discuter avec les clients pour explorer les occasions de réductions d'émissions, tout en répondant à leurs besoins et à leurs priorités. 	<p>Pour réduire les émissions de niveau 2 en Alberta, CTM prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser de l'énergie renouvelable provenant de sources telles que l'éolien et le solaire, par l'intermédiaire d'accords virtuels d'achat d'énergie; Déterminer si la production autonome est faisable dans certaines installations. 	<ul style="list-style-type: none"> Repérer des investissements dans des projets et des technologies qui permettront à CTM de réduire les émissions ou d'obtenir des crédits de compensation. Créer et publier un plan de compensation des émissions découlant des travaux de construction liés au projet d'agrandissement du réseau d'ici la fin de 2023.

Pour en savoir plus, voir le [Plan de réduction des émissions 2022](#) de CTM.



Gestion des risques

Cette section donne un aperçu de notre approche pour déceler, évaluer et gérer les risques liés au climat.



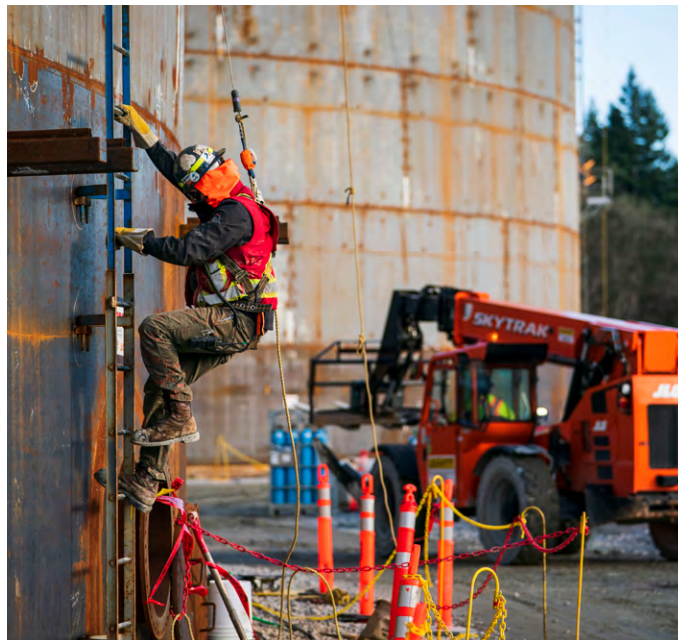
Processus de gestion des risques d'entreprise (« GRE »)

Pour déceler et gérer les risques, la CDEV et ses filiales ont des processus distincts de gestion des risques d'entreprise (p. ex., un registre des risques) qui sont régis par un cadre, une politique et une norme de GRE communs (sauf pour la CFUEC qui a son propre cadre). Notre cadre de GRE prévoit que l'équipe de direction de la CDEV recense et résume les risques consolidés de la CDEV et de ses filiales pour les présenter au conseil d'administration au moins une fois l'an.

Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques d'entreprise

Comme il est indiqué dans la section Stratégie, lors de notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques de 2022, nous avons évalué les risques et les occasions à l'aide des critères d'incidence et de probabilité et des horizons temporels de notre cadre de gestion des risques afin de veiller à ce que les risques liés au climat soient évalués de manière uniforme et proportionnelle aux autres risques.

Certains risques liés au climat sont actuellement intégrés dans les processus de GRE existants de la CDEV, de la SGCH, de la CFUEC et de CTM,¹⁴ selon les registres des risques respectifs afin de refléter avec précision l'exposition de chaque entreprise. Pour tous les risques recensés dans les registres des risques de la CDEV et de ses filiales, nous déterminons les niveaux de risque inhérent et de risque résiduel après l'application des contrôles existants. Les risques climatiques sont gérés par la CDEV ou ses filiales en fonction de leurs niveaux de risque et des mesures d'atténuation disponibles pertinentes pour leurs activités. Les contrôles en place au niveau des filiales comprennent la surveillance géologique, la souscription d'assurances et les éventualités prises en compte dans le budget, lesquels sont conçus pour réduire à la fois la probabilité et l'incidence des risques climatiques.



Prochaines étapes de la gestion des risques

Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer les processus traditionnels de GRE de façon à ce que les caractéristiques propres aux risques liés au climat, notamment leur horizon temporel plus long, leurs effets systémiques et leurs rapports complexes avec d'autres risques non liés au climat, fassent l'objet d'un suivi adéquat. Comme prochaine étape prioritaire, nous utiliserons les résultats de notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques pour nous assurer que tous les risques de transition et les risques physiques significatifs liés au climat sont recensés et décrits adéquatement dans les processus de GRE existants de la CDEV et de ses filiales. Les principaux éléments de la gestion des risques que nous envisageons d'adapter peuvent comprendre les fonctions de surveillance du risque, les seuils d'appétit pour le risque, les recensements et les évaluations des risques, les mesures d'atténuation ainsi que les rapports internes et externes. Nous renforcerons ainsi les processus existants de gestion des risques liés au climat et élargirons les efforts actuels visant à intégrer le changement climatique dans l'ensemble de l'entreprise.

Nous continuerons également à suivre l'évolution des exigences en matière de conformité à la réglementation, des pratiques exemplaires et des attentes à l'égard des sociétés d'État fédérales en lien avec le climat, tout en poursuivant l'élaboration de notre stratégie en matière de changement climatique, y compris les informations à fournir liées au climat, qui pourraient avoir une incidence significative sur nos activités et notre capacité à remplir notre mandat. Nous présenterons des mises à jour dans les prochaines publications.

¹⁴ Pour en savoir plus sur l'approche de CTM en matière de gestion des risques liés au climat, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#) de CTM.

Mesures et objectifs

Cette section donne un aperçu de notre méthode d'évaluation et de gestion de notre rendement en matière de changements climatiques.





Mesures liées aux changements climatiques

Nous nous engageons à recueillir, à contrôler et à présenter les principales mesures liées au climat afin d'assurer le suivi de notre rendement climatique et de fournir à nos parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions. Le **Tableau 3**, constitue la présentation initiale des émissions de GES de la CDEV, conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise établie par le Protocole des GES. L'année de référence pour les données sur les émissions de GES de la CDEV est 2021. Les données relatives aux filiales sont tirées des rapports des filiales existants, sauf indication contraire.

Émissions de GES de la CFUEC

Pour quantifier les émissions de GES de la CDEV, nous avons pris en compte la nature unique de nos activités. Bien que les émissions de GES des activités de la CFUEC ne fassent pas partie de l'inventaire des émissions de la CDEV, celles liées à l'utilisation des locaux de la CDEV par le personnel de la CFUEC, aux déplacements domicile-travail et aux voyages en avion, qui ne peuvent être dissociées de celles de la CDEV, ont été incluses dans les rapports de cette dernière.¹⁵

Selon les modalités des prêts du CUGE, les emprunteurs devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Pour en savoir plus sur le rendement climatique des emprunteurs actuels et précédents du CUGE, veuillez consulter les documents suivants :

- » Air Canada :¹⁶ [Rapport du GIFCC 2021](#)¹⁷
- » Air Transat : [Rapport de divulgation lié au climat 2022](#)
- » Sunwing Vacations Inc : [Climate Change-Related Disclosure – Phase 1 Report \(2021\)](#)¹⁶
- » Porter Airlines : [TCFD Report 2022](#)
- » Conuma Resources Limited : [Climate Change Report 2022](#)

La CFUEC peut ainsi suivre le rendement climatique de ses emprunteurs. Les cinq entités ayant des emprunts en cours auprès de la CFUEC au 31 décembre 2021 ont déclaré des émissions de GES de niveaux 1 et 2 combinés de 5 444 939 tonnes d'éq. CO₂ en 2021. Au fil de l'évolution de notre approche en matière de changements climatiques, nous intégrerons les émissions du portefeuille de la CFUEC dans l'inventaire des GES de la CDEV, le cas échéant.

¹⁵ La CDEV n'exerce pas de contrôle organisationnel sur la CFUEC selon les critères établis par l'IFRS 10. D'après la note 4 c) des états financiers audités de la CDEV pour l'exercice 2021.

¹⁶ Le prêt dans le cadre du CUGE a été résilié le 19 novembre 2021.

¹⁷ La présentation d'informations conformes aux recommandations du GIFCC n'est pas exigée pour les emprunts en cours sur la facilité de crédit de voyage.

TABLEAU 3 : Émissions de GES

INVENTAIRE DE GES	SIÈGE SOCIAL DE LA CDEV ¹⁸		CTM ¹⁹		SGHC ²⁰		TOTAL	
	TONNES d'éq. CO ₂	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Niveau 1 ²¹	-	-	5 685	5 471	-	-	5 685	5 471
Niveau 2 ²²	-	-	99 360	103 556	-	-	99 360	103 556
Niveau 3 ²³	21	26	-	-	44 960	44 972	44 980	44 998
Total	21	26	105 045	109 027	44 960	44 972	150 025	154 025

PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE GES

Les émissions de GES de la CDEV et de ses filiales ont augmenté d'environ 3 % entre 2021 et 2022, ce qui est presque entièrement attribuable à une hausse des émissions de niveau 2 provenant de l'électricité utilisée pour exploiter le pipeline Trans Mountain, le débit ayant augmenté de 8 %.²⁴ En outre, les voyages d'affaires en avion de la CDEV ont augmenté en 2022 par rapport à 2021, les restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19 s'étant allégées, entraînant ainsi une légère augmentation des émissions.

Prochaines étapes concernant les mesures et les objectifs

Dans les années à venir, nous présenterons d'autres catégories de niveau 3, notamment les émissions financées de nos filiales, selon la méthodologie du Protocole des GES et la norme Global GHG Accounting and Reporting Standard publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (le « PCAF »). En collaboration avec nos filiales, nous établirons et présenterons d'autres mesures liées au climat conformes aux recommandations du GIFCC²⁵. Nous évaluerons également la faisabilité et la pertinence de l'établissement d'objectifs climatiques à mesure que nous améliorerons les processus de collecte de données et de présentation de l'information, y compris des objectifs de réduction des émissions des niveaux 1 et 2.

¹⁸ Exclut CEI en raison de l'inactivité opérationnelle au moment de la rédaction du rapport.

¹⁹ Comprend toutes les émissions des niveaux 1 et 2 publiées dans les Rapports sur les critères ESG pour 2021 et 2022 (ébauche) de Trans Mountain. Les émissions découlant des activités de construction sont présentées dans cesdits rapports; toutefois, elles ne sont pas attribuées à un niveau spécifique, mais présentées séparément et ne sont pas nécessairement sous le contrôle opérationnel de CTM. Les émissions de niveau 3 de CTM n'ont pas été présentées dans les Rapports sur les critères ESG pour 2021 ou 2022 de Trans Mountain et ne sont donc pas incluses pour l'instant.

²⁰ Comme l'indique le rapport annuel de 2021 de la CDEV : « Le champ pétrolifère Hibernia situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador est une entreprise commune dans laquelle la SGCH détient une participation directe minoritaire non exploitée de 8,5 % dans le champ principal Hibernia et de 5,7 % dans le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia ». Les émissions d'Hibernia sont présentées par la SGCH au niveau 3, en fonction des émissions estimatives de niveau 1 fournies par Hibernia et de la participation de 8,5 % de la SGCH dans le champ principal Hibernia. Les émissions déclarées pour l'année 2022 sont identiques à celles de 2021, car Hibernia n'a pas encore fourni de données sur les émissions de 2022.

²¹ CTM : combustible provenant de la combustion fixe, des émissions fugitives, d'évacuation et de torchage. Rapports sur les critères ESG pour 2021 et 2022 (ébauche) de Trans Mountain.

²² CTM : consommation d'électricité pour l'exploitation du pipeline, Rapports sur les critères ESG pour 2021 et 2022 (ébauche) de Trans Mountain.

²³ Siège social de la CDEV : consommation de gaz naturel et d'électricité dans les bureaux, voyages d'affaires (p. ex., voyages en avion, déplacements domicile-travail).

SGCH : consommation de gaz naturel et d'électricité dans les bureaux, déplacements domicile-travail et 8,5 % des émissions estimées pour 2021 et 2022 fournies par la SGCH.

²⁴ Pour en savoir plus sur les mesures et les objectifs de CTM liés au climat, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#).

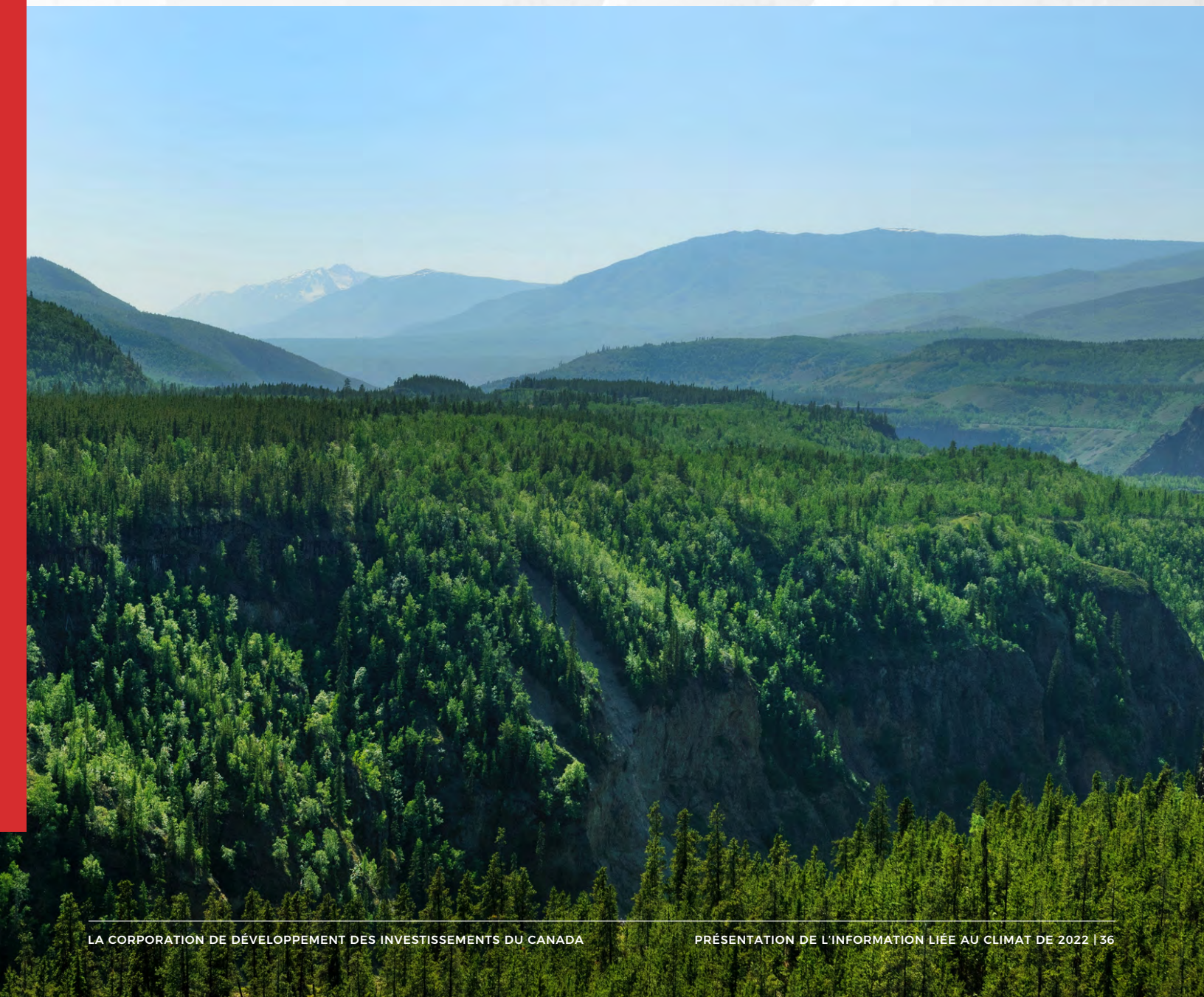
²⁵ Comme il est indiqué dans le [Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans](#) du GIFCC.

An aerial photograph of a two-lane asphalt road with white dashed center lines and solid edge lines, curving through a dense forest. The trees are in various stages of autumn, with some showing bright yellow and orange foliage, while others remain green. The road is positioned diagonally from the top right towards the bottom left of the frame.

Regard vers l'avenir : 2023 et au-delà

Ce rapport constitue la première présentation de l'information liée au climat conformément aux recommandations du GIFCC pour la CDEV, la CFUEC et la SGCH. Nous nous emploierons à parfaire constamment nos rapports sur le changement climatique à l'intention du gouvernement du Canada et d'autres parties prenantes afin d'améliorer notre communication sur les risques et les occasions liés au climat. Nous nous engageons à fournir des informations liées au climat plus utiles à la prise de décisions et à nous conformer graduellement aux recommandations du GIFCC au fil de l'évolution de nos activités et de notre approche en matière de changements climatiques.

Annexes



Annexe A : Index des recommandations du GIFCC

La CDEV mettra en œuvre les recommandations du GIFCC de façon graduelle, et prévoit s'y conformer davantage au fil de l'évolution de son approche en matière de changements climatiques.

CATÉGORIE	RECOMMANDATION	RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS À FOURNIR	RÉFÉRENCE
Gouvernance	Présenter la gouvernance de l'entreprise en matière de risques et d'occasions liés au climat.	a) Décrire la surveillance des risques et des occasions liés au climat exercée par le conseil.	Voir Gouvernance
		b) Décrire le rôle de la direction en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.	Voir Gouvernance
Stratégie	Présenter les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise, si ces informations sont significatives.	a) Décrire les risques et les occasions liés au climat recensés par l'entreprise à court, à moyen et à long terme.	Voir Stratégie
		b) Décrire l'incidence des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.	Voir Stratégie
		c) Décrire la résilience de la stratégie de l'entreprise, compte tenu de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins.	Sera traité dans des rapports ultérieurs. ²⁶
Gestion des risques	Présenter la manière dont l'entreprise recense, évalue et gère les risques liés au climat.	a) Décrire les processus de l'entreprise pour recenser et évaluer les risques liés au climat.	Voir Stratégie Voir Gestion des risques
		b) Décrire les processus de l'entreprise pour gérer les risques liés au climat.	Voir Gestion des risques
		c) Décrire comment les processus servant à recenser, à évaluer et à gérer les risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'entreprise.	Voir Gestion des risques
Mesures et objectifs	Présenter les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions pertinents liés au climat, si ces informations sont significatives.	a) Présenter les mesures utilisées par l'entreprise pour évaluer les risques et les occasions liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	Voir Mesures et objectifs
		b) Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de niveau 1 et 2 et, s'il y a lieu, de niveau 3, et les risques connexes.	Voir Mesures et objectifs
		c) Décrire les objectifs utilisés par l'entreprise pour gérer les risques et les occasions liés au climat et les résultats par rapport aux objectifs.	Voir Mesures et objectifs

²⁶ En 2022, CTM a réalisé une analyse quantitative des scénarios climatiques. Pour en savoir plus sur cette analyse, notamment la méthodologie et les résultats, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022](#) de CTM.

Annexe B : Renseignements supplémentaires sur la CDEV et ses filiales

ENTREPRISE	SOURCE
La CDEV	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de l'entreprise • Rapport annuel 2022 • Résumé du plan d'entreprise de 2023
Le Fonds de croissance du Canada Inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de la CDEV : Fonds de croissance du Canada Inc. • Document d'information technique
La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de la CDEV : La CFUEC • Site Web de l'entreprise • Rapport annuel de 2022 • Résumé du plan d'entreprise de 2023 • Rapports du GIFCC sur les emprunteurs du programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (voir Émissions de GES de la CFUEC)
La Société de Gestion Canada Hibernia	<ul style="list-style-type: none"> • Site web de la CDEV : La SGCH • Info Source : La Société de Gestion Canada Hibernia • Site Web d'Hibernia
Financière Canada TMP Ltée et ses filiales	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de la CDEV : Corporation Trans Mountain • Site de Web de CTM • Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022 • Rapport de la direction (Corporation Trans Mountain)
Canada Eldor Inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de la CDEV : Canada Eldor Inc. • Info Source : Canada Eldor Inc.





**LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DES
INVESTISSEMENTS DU
CANADA**

1240, rue Bay, bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7
416-966-2221
info@cdev.gc.ca

WWW.CDEV.GC.CA/fr/